

LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ : IMMERSION ET CONGÉ DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

RÉPONDRE À SES OBLIGATIONS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES AGENTS PUBLICS DANS LEUR PROJET D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Cette formation-action proposée en exclusivité Intra-entreprise est spécialement conçue pour vous permettre de vous approprier les nouveaux outils que sont les périodes d'immersion et de congé de transition professionnelle, introduites dans le cadre de la mise en œuvre du décret du 25 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle.

PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION INTRA

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés.

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES AGENTS DANS LEURS PROJETS D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

- › L'accompagnement personnalisé : pour qui ?
 - › Rappel des droits à la formation : CPF, plan de formation, congé de formation professionnelle, VAE, bilan de compétences
 - › Zoom sur le plan individuel de développement des compétences
 - › Période d'immersion professionnelle : définition et mise en œuvre
- Atelier "carte des dispositifs" : clarifier l'articulation entre dispositifs et publics

PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN INDIVIDUEL DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

- › Élaborer le plan d'action pour le développement des compétences en accord avec le projet professionnel
 - › Identification des compétences à développer
 - › Définition des actions de formation et accompagnement nécessaires
- Cas pratique : à partir d'une situation donnée d'un agent, identifier les compétences à développer et proposer un plan d'action structuré

ACCOMPAGNEMENT DE CERTAINS AGENTS DANS LEURS PROJETS D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

- › L'accompagnement renforcé pour des agents spécifiques (catégorie C, BOE, agents en risque d'usure professionnelle)
 - › Détails des bénéficiaires : agents de catégorie C, agents en situation de handicap, agents en risque d'usure professionnelle
 - › Accès prioritaire à des formations, majoration des durées et rémunérations de certains congés de formation
- Atelier : élaborer une stratégie d'accompagnement priorisé

MISE EN PLACE DU CONGÉ DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

- › Quel objectif du congé ? La reconversion, l'évolution vers un nouveau métier
 - › Les modalités du dispositif
 - › Durée maximale du congé et articulation avec le congé de formation professionnelle
 - › Modalités d'accès : sur demande motivée, décision écrite de l'administration
- Simulation d'un entretien : comment informer, conseiller et répondre à la demande d'un agent en reconversion - debriefing

OBJECTIFS

Identifier les obligations de l'employeur en matière d'accompagnement personnalisé des agents publics dans leur projet d'évolution professionnelle. Apprécier les opportunités de mise en œuvre des périodes d'immersion et de congé de transition professionnelle. Informer les agents sur les dispositifs adéquats.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Une formation-action ancrée dans la réalité des services RH : alternance d'apports règlementaires et d'outils opérationnels immédiatement mobilisables
 Un éclairage pratique sur les nouveaux dispositifs (immersion, congé de transition professionnelle) avec des exemples d'application issus de la fonction publique
 Des pistes pour renforcer l'attractivité de son établissement

PROFIL DES PARTICIPANTS

Responsables et gestionnaires RH, chargés de formation, conseillers en évolution professionnelle (CEP), conseillers mobilité-carrière dans la fonction publique, chargés.es de développement de GPEC

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

MODALITÉS PRATIQUES

Réf : YCGT
 Formacode : 33091 / 44595
 Formation intra sur-mesure : le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.